

**CONVENTION DE PARTENARIAT****ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, de Villeurbanne**

Adresse postale : 46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

Tel : 04 78 68 98 27 – mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr

N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z

Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187, 3-105188

Représenté par : Stéphane FRIOUX, en qualité de Président

Ci-après désigné par le terme « **L'ENM** »

**D'une part.**

**Et La Maison de la Danse**

Adresse postale : 8 Avenue Jean Mermoz – 69008 Lyon

N° SIRET : 313 955 288 00052 / Code APE : 9004Z

Représentée par Mme Sophie IACCONI, en qualité d'Administratrice

Ci-après désigné par le terme « **MAISON DE LA DANSE** »

**D'autre part.****PREAMBULE**

À l'occasion de la Présidence française du conseil de l'Union européenne, le chorégraphe Angelin Preljocaj a imaginé une chorégraphie sur une musique de Jeanne Added qu'il invite à écouter et à interpréter. Petits et grands, amateurs et professionnels, seul, en duo, en groupe, tous les citoyens européens peuvent traverser cette expérience grâce à l'audio-guidage du chorégraphe et ainsi se retrouver virtuellement et danser ensemble.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Objet du partenariat**

L'ENM et la MAISON DE LA DANSE s'associent pour organiser une séance de tournage d'un film participatif dans le cadre du projet « Danse l'Europe ! ». Des élèves du département danse de l'ENM de cycle 2 et 3 participeront à ce tournage. Ce projet fait partie intégrante du projet pédagogique des élèves de l'ENM. A ce titre, les élèves ne peuvent prétendre à aucune rémunération au terme de la présente convention.

**Article 2 – Engagement des parties**

L'ENM s'engage à :

- mettre à disposition de la MAISON DE LA DANSE le studio Alvin Ailey ainsi que les couloirs et le hall de l'ENM : **le jeudi 7 avril 2022 de 13h30 à 21h30** afin de préparer et réaliser le tournage du film.
- promouvoir l'événement via ses outils de communication

- organiser la présence des élèves concernés par le tournage le jeudi 7 avril 2022 de 19h30 à 21h30 dans ses locaux.

La MAISON DE LA DANSE s'engage :

- à assumer, en sa qualité d'employeur, l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives aux interventions de l'équipe artistique, soient une danseuse et un réalisateur.
- à intégrer le logo de l'ENM à ses documents de communication

### Article 3 – Enregistrement / Droit à l'image

Le film réalisé lors de l'atelier sera mis en ligne dans la vidéothèque de la page du projet participatif « Danse l'Europe ». Un extrait de ce film sera également présent dans le film final, qui regroupera toutes les participations vidéo du projet « Danse l'Europe ! ».

L'ENM s'engage à faire signer à ses élèves, par l'intermédiaire de Marie-Zénobie Harlay - professeur de danse, les formulaires d'autorisation de droit à l'image fournis par la MAISON DE LA DANSE.

### Article 4 – Assurances

L'ENM et La MAISON DE LA DANSE déclarent avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires à la couverture de l'ensemble de leurs obligations et en particulier une assurance responsabilité civile pour la totalité des dommages que chacune des parties seraient susceptibles de causer à des biens ou à des personnes dans le cadre de l'exercice de leurs activités respectives.

### Article 5 – Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

### Article 6 – Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Cette dernière prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 8 avril 2022.

### Article 7 – Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Lyon le 24/03/2022, en 2 exemplaires originaux

Pour le Syndicat Mixte de Gestion  
de l'ENM de Villeurbanne  
Le Président, Stéphane FRIOUX

  
SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE  
46, Cours de la République  
69100 VILLEURBANNE

Pour la Maison de la Danse  
La Présidente, Mme Sophie IACCONI  
*Cochinnot*  
MAISON DE LA DANSE  
8 avenue Jean Mermoz - 69008 LYON  
Tél. (33) 04 72 78 18 18  
Fax (33) 04 72 75 55 66  
Siret 313 955 288 00052 - APE 9004Z  
TVA intracommunautaire FR 42 313 955 288